



8 février 2006

C 2/2006

Communication au Conseil communal

(Séance du 22 février 2006)

Pully-Plage

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

L'an dernier, au début de la saison, les responsables des installations de Pully-Plage se sont aperçus qu'un tuyau d'alimentation en eau des bassins s'était rompu, provoquant un retard de l'ouverture de la piscine.

Cet incident, vraisemblablement provoqué par les mouvements du terrain, confirme que la zone remblayée est encore en mouvement. Depuis plusieurs années, les bassins se sont également inclinés, empêchant une circulation normale de l'eau.

Toutes ces circonstances ont convaincu la Municipalité de mandater un bureau d'ingénieurs spécialisé afin d'expertiser la zone avant d'entreprendre des travaux de rénovation.

Afin de couvrir ces frais, chiffrés à Fr. 20'000.--, un compte d'attente a été ouvert. Il est bien entendu que le Conseil communal sera tenu au courant de l'avancement de ces études.

LA MUNICIPALITE